

CANDIDAT

COMMENT RÉCUPÉRER SON CERTIFICAT D'EXAMEN (CEPC)

SUR **RDVPERMIS** ?

NOUVEAU

A partir du 2 mai 2023, RdvPermis sera disponible sur l'ensemble du territoire national. La semaine du **22 mai 2023**, RdvPermis continue d'évoluer pour permettre la récupération du certificat d'examen (CEPC) par les candidats. Pour savoir comment faire...

...c'est par ici 

Comment faire ?



1

PASSER MON EXAMEN

Je passe mon examen pratique.



2

SE CONNECTER

Le lendemain de mon examen, je me connecte sur mon espace RdvPermis pour connaître mon résultat.



3

CONSULTER

Si je reçois un « **Résultat favorable** », je suis les consignes. Si j'ai reçu un « **Résultat défavorable** », je peux consulter mon bilan de compétences et mes délais de présentation.



4

TÉLÉCHARGER

... Je peux télécharger mon CEPC et en voiture ! 

Retrouvez tous les bons conseils pour rouler en toute sécurité sur le site de la sécurité routière : Conseils.auxconducteurs.novices/SecuriteRoutiere.securite-routiere.gouv.fr

Attention, la finalisation de mon « compte RdvPermis » est un prérequis pour pouvoir consulter les résultats et récupérer le certificat (CEPC).



RDVPERMIS, C'EST QUOI ?

RdvPermis, c'est l'outil de réservation des places d'examen au Permis de conduire qui place le candidat au cœur du système, tout en mettant en place les règles d'une concurrence loyale entre les AE.

LE CEPC, C'EST QUOI ?

Si votre résultat est favorable, votre **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)**, accompagné d'une pièce d'identité, vous permet de **circuler pendant 4 mois** à compter de la date d'examen, en attendant l'édition du titre définitif.

MON COMPTE RDVPERMIS C'EST QUOI ?



1 ESPACE PERSONNEL

1 ESPACE D'INFORMATION



1 ESPACE DE CONSULTATION

